

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [verheaume-csslaval-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/b442102d14606c7878189d36)

<https://www.cadre21.org/membres/b442102d14606c7878189d36>

Date d'obtention : 2024-10-31 15:15:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

les différents partenariat (procureur, service de police et centre de services scolaire)
ne jamais consulter les images ou vidéos qui correspondent à la pornographie juvénile.
en rencontre, nous abordons l'amorce, la nature (images partagées, les jeunes impliqués), les intentions
et l'étendue de la situation.
permet une prise en charge rapide
délai rapide de 4 jours.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

oui, en suivant la procédure Sexto car il y a uniformisation des interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

écoute active, bienveillance afin de ne pas brimer le lien de confiance et ne pas compromettre l'intégrité physique et psychologique du jeune.